TVA REMBOURSABLE

**Le gouvernement et la FEC conviennent plutôt d’un troc**

Selon le président de la Fédération des entreprises du Congo, FEC, Albert Yuma, le patronat a obtenu du gouvernement, un modus operandi pour le remboursement de la Taxe sur la valeur ajoutée, TVA aux sociétés minières membres à la FEC. Il s’agit d’un mécanisme de compensation avec d’autres paiements à l’Etat congolais.

Rien de nouveau, en pratique. L’Etat et la FEC sont, en effet, revenus à une pratique pourtant décriée par les régies financières. Le gouvernement a, déjà, enjoint la Direction générale des douanes et accises, DGDA, de ne plus percevoir la TVAsur les importations des miniers sur une période 12 mois, d’août 2016 à août 2017. Cette décision a entrainé un manque à gagner de 30 milliards de FC par mois, soit plus de 25 millions de dollars. Cette somme, projetée durant toute la durée de la suspension de la perception de la TVA, représente une bagatelle somme de 360 milliards de FC, soit 300 millions de dollars au bas mot. Ce troc a été jugé déséquilibré d’autant plus que les sommes dues à l’Etat en termes TVA se sont avérés plus élevés que les compensations accordées par le gouvernement.

**POLD L. M.**